Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 100 (1955)

Heft: 12

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

celui-ci. Il fut victime d'un accident sans gravité et le TFA a estimé qu'il n'y avait pas eu dans ce cas une violation d'un ordre de service.

Un arrêt du TFA du 26 janvier 1943 (vol. 1943, p. 19 ss) a mis fin à une controverse assez ancienne, celle de savoir si dans un cas déterminé une maladie vénérienne contractée pendant le service militaire devait être considérée comme résultant d'une faute grave. Le TFA a statué que l'AMF ne répond en aucun cas des suites de maladies vénériennes, car elles n'ont pas de rapport, même éloigné, avec l'accomplissement du service militaire, cela sans préjudice quant aux mesures prises pendant les deux dernières mobilisations en ce qui concerne l'hospitalisation des malades de ce genre.

E. Steiner Dr en droit.

Informations

Mutations dans le Haut-Commandement

(au 31.12.55.)

Dès le 1.1.56, le colonel-div. *Marcel Montfort*, nouveau commandant des Ecoles centrales, sera remplacé à la tête de la 1^{re} Division, par le colonel-div. *Robert Frick*. Celui-ci cède le commandement de la 5^e Division au colonel-div. *Küenzy*, précédemment sous-chef front au service de l'état-major général.

Ces officiers généraux sont trop connus de nos lecteurs pour qu'il soit nécessaire de les présenter. On se contentera donc de noter que la riche expérience acquise par le colonel-div. Montfort au cours d'une longue et fertile carrière lui permettra de faire bénéficier de ses talents d'instructeur de nombreux officiers appelés au commandement de nos corps de troupes. Le retour du colonel-div. Frick en Suisse romande a été salué avec beaucoup de sympathie par tous ceux qui connaissent cet officier dont la personnalité s'est affirmée dans des fonctions et missions diverses et dont on apprécie le caractère loyal et le sens de la troupe. Le colonel-div. Küenzy, qui a derrière lui une belle carrière dans l'état-major général mérite pleinement la distinction dont il est l'objet.

Le colonel EMG F. Rünzi, chef de la section de mobilisation au Service de l'état-major général a été désigné au poste de souschef d'état-major chargé des « arrières », avec promotion au grade de divisionnaire. Il succède au colonel-div. Dubois, atteint par la limite d'âge. On gardera de ce dernier, dont on n'oublie pas ici qu'il fut jadis un précieux collaborateur de notre revue, le souvenir d'un chef exigeant, mais juste, d'un camarade fidèle à ses amitiés et d'un dévouement qui n'a d'égal que sa modestie.

Le colonel EMG Jacques Boissier, commandant des Ecoles centrales est nommé sous-chef d'état-major front, avec promotion au grade de divisionnaire. Il a fait sa carrière dans la cavalerie comme instructeur et officier de troupe, puis à l'état-major général. Ses nouvelles fonctions sont le couronnement logique d'une carrière qu'il marqua de ses dons de pédagogue et aussi de sa distinction naturelle.

Le colonel EMG René Dubois, chef d'état-major des troupes d'aviation et de DCA a été nommé commandant de la Brigade légère 1, avec promotion au grade de colonel-brigadier. Il y succède au colonel-brigadier Soutter, dont la troupe conservera le souvenir d'un chef de valeur qui avait gardé cet « esprit cavalier » malgré la motorisation de sa grande unité.

Le colonel EMG Carlo Fontana, chef d'état-major du Groupe de l'instruction au Département militaire fédéral, a été promu au grade de colonel-brigadier. Il conserve ses fonctions actuelles qu'il assume depuis le 1.1.54. Il fut instructeur d'infanterie, puis officier d'état-major général.

(Réd.)

Société suisse de technique militaire

La séance de fondation de cette nouvelle société, présidée par le professeur D^r E. Brandenberger, a eu lieu le 12 novembre 1955, à Berne. Faisant appel à la collaboration de l'élite de nos hautes écoles techniques et de notre industrie, elle se propose, conformément à ses statuts, d'approfondir et de développer, au titre d'organe de liaison entre les autorités militaires et les milieux scientifiques et techniques, la connaissance de notre armement en mettant en valeur, systématiquement et en temps opportun, les progrès réalisés dans ces domaines et en les adaptant aux besoins de notre armée. Elle aide et conseille les autorités militaires dans toutes les questions se rapportant au développement et à l'achat de matériel de guerre.

Pour atteindre ce but, la société peut, en particulier, avoir recours aux moyens suivants :

- a) Assurer une étroite collaboration entre les autorités militaires, d'une part, et les écoles universitaires, l'industrie ainsi que les associations professionnelles, d'autre part.
- b) Développer et favoriser la formation et l'activité d'hommes de science, d'ingénieurs et de spécialistes dans le domaine de la technique de l'armement.
- c) Informer le public sur des questions concernant l'armement et renseigner les autorités sur toutes expériences intéressant notre matériel de guerre.

De nombreux officiers du Département militaire fédéral, du Service de l'état-major général et du Service technique militaire assistèrent à cette importante assemblée constitutive. Le colonel cdt. de corps de Montmollin y fit un exposé sur « le rôle de la technique militaire dans le cadre de la défense nationale », dont, faute de place dans le présent numéro, nous publierons le texte dans celui du mois prochain.

Rapport sur la séance des 7 et 8 octobre 1955 du Comité central de la Société suisse des officiers.

Le Comité central a longuement examiné les questions liées à la réorganisation de l'armée, dont la nécessité s'impose. Il a pris acte avec satisfaction des efforts que le chef du Département militaire fédéral et les membres de notre haut-commandement font pour trouver une prompte solution. Il ne se dissimule pas que, dans les cercles compétents, les conceptions sur la voie à suivre pourront fortement diverger. Le Comité central estime que la Société suisse des officiers a, elle aussi, le devoir d'étudier ces problèmes, pour être à même de défendre les décisions qui assureront le mieux notre défense nationale sans heurter les traditions ni dépasser les possibilités de notre pays.

En conséquence, il a décidé de confier à une commission d'études l'examen de ces questions d'actualité. Ce groupe de travail a été composé de façon à réunir des officiers de tous grades, de toutes armes et de toutes les régions du pays. Dans une première séance tenue à Berne le 26 novembre, il a entendu plusieurs rapports sur l'évolution de la conduite de la guerre et en a discuté les conséquences actuelles.

Pour l'année 1956, une visite à l'armée italienne est en voie de préparation.

Au sujet de l'initiative Chevallier, le Comité central estime qu'il n'a pas à faire de déclaration avant que le Conseil National n'en ait achevé la discussion.

Il a aussi voué son attention au problème de notre corps d'instruction. Si l'on veut que notre armée dispose d'un personnel d'instructeurs qualifiés et suffisamment nombreux, il lui paraît que diverses améliorations doivent être apportées à leur situation. Une commission spéciale de la Société suisse des officiers a été chargée d'étudier cette question et de faire rapport au Comité central.

Les liens entre la Société suisse des officiers et la Société suisse des sous-officiers se sont resserrés et la commission mixte chargée d'étudier les possibilités d'action commune a consacré une séance de travail aux sujets qui intéressent les deux sociétés.

Bibliographie

L'Œuvre scientifique et technique du général Guillaume-Henri **Dufour.** — Les Editions du Griffon, à Neuchâtel.

Ces éditions publient, dans le cadre de leur Bibliothèque scientifique, un choix de textes inédits, provenant des documents laissés par le général Dufour, manuscrits qui se trouvent en possession des héritiers de cet illustre concitoyen.

Si le général Dufour est surtout connu par la manière brillante autant qu'humaine avec laquelle il conduisit l'armée fédérale pendant la campagne du Sonderbund et par la création de la carte de la Suisse qui porte son nom, il fut en plus un esprit scientifique, vif et péné-

Parmi les nombreuses notes du général, MM. Baeschlin, Bourgeois, Favre, Kollros et Stüssi ont fait un choix qu'ils présentent dans cet ouvrage et qui met en lumière la vaste érudition du général.

Groupés en quatre parties distinctes, les manuscrits publiés traitent successivement de gnomonique (la science des cadrans solaires) et de géométrie descriptive, de géodésie, de statique et de

construction de pont, puis enfin d'hydraulique. Si plusieurs d'entre eux proviennent de la rédaction de cours donnés par le général à l'Académie de Genève, la plupart semblent avoir été écrits dans un but de pure recherche scientifique afin que d'autres puissent profiter des résultats acquis. Peut-on mieux faire que de laisser parler le général : « Quand un ingénieur a introduit quelque amélioration dans les procédés connus ou exécuté quelque chose d'inusité jusqu'à lui, son devoir est de le communiquer à ses collègues par la voie de l'impression, pour que l'art en profite si l'idée est bonne ».

Réalisateur et homme d'action, le général Dufour se révèle à celui qui parcourt ce volume, homme de science, savant curieux de toutes choses, ingénieur précis; plus encore, au travers d'une science aujourd'hui dépassée, le lecteur sentira revivre dans ces pages la personnalité et l'esprit d'un des meilleurs citoyens de notre pays.

A.B.